

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE  
LE 12 JANVIER 2021**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin sis au 175 Route 107 à Déléage

SONT PRÉSENTS :                    Monsieur Raymond Morin, Maire  
    Madame Louise Charlebois, Conseillère siège no.1  
    Monsieur Gilles Jolivette, Conseiller siège no.2  
    Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3  
    Madame Michelle Briand, Conseillère siège no.4  
    Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5  
    Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller siège no.6

Est aussi présente la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que 0 personne dans l'assistance.

**La séance du conseil du 5 janvier est à huis clos avec les membres du Conseil et la Directrice générale, suite aux recommandations du Ministère de la Santé publique et de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dû à la pandémie du COVID-19 afin d'assurer la sécurité de toutes les citoyennes et citoyens de Déléage.**

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. Elle est ouverte à 19h30.

**2021-01-CMD001            ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller, Michel Guy appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit :

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**1        LÉGISLATION**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 1 décembre 2020
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire 14 décembre 2020
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire 17 décembre 2020
- 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire 22 décembre 2020

**2        ADMINISTRATION**

- 2.1 Adoption des comptes et des chèques 584 693,73\$
  - Factures payées : 453 822,70\$
  - Chèques : 10281 à 10330
  - Prélèvements automatiques : 2940 à 2953
  - Factures à payer : 63 340,74\$
  - Paies : 67 530,29\$
  - Chèque annulé : 10251
- 2.2 Permanence employé # 32-0032
- 2.3 Dépôt des intérêts pécuniaires
- 2.4 Chambre des communes du Canada – Appui au projet de Loi C-213
- 2.5 Maison de la Famille – Soutien financier
- 2.6 Clinique Santé Haute-Gatineau – Demande de participation financière 2021
- 2.7 Municipalité de Grand-Remous – Demande d'appui

2.8 Service Canada – Emplois d’été Canada 2021

2.9 Départ à la retraite de l’employé # 32-0004

### **3 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE**

### **4 URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

4.1 Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)  
Adhésion 2021

4.2 Érosion du bord de la Rivière Gatineau Sud

### **5 TRANSPORT**

5.1 Mandat – Régularisation pour la verbalisation du chemin Godin

### **6 HYGIÈNE DU MILIEU**

### **7 LOISIRS ET CULTURE**

7.1 Aide financière aux infrastructures municipales de transport actif – Appel de projets

### **8 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

8.1 Entente entre certaines municipalités – Lancement en commun d’une recherche de prix pour adjudger un contrat de formation des pompiers

8.2 Rapport annuel d’activités – Année de référence dans la mise en œuvre du schéma 2019-2020

### **9 RAPPORT DE COMITÉS**

### **10 PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **11 CORRESPONDANCES**

### **12 VARIA**

### **13 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2021-01-CMD002**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1 DÉCEMBRE 2020**

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé du conseiller Michel Guy et résolu,

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2020 soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2021-01-CMD003**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020**

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Louise Charlebois, appuyée de la conseillère Michelle Briand et résolu,

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020 soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2021-01-CMD004**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2020**

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé du conseiller Michel Guy et résolu,

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2020 soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2021-01-CMD005**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2020**

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2020 soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

ATTENDU que la liste des déboursés totalise 584 693,73\$ et se détaille comme suit;

Adoption des comptes et des chèques 584 693,73\$

- Factures payées : 453 822,70\$
- Chèques : 10281 à 10330
- Prélèvements automatiques : 2940 à 2953
- Factures à payer : 63 340,74\$
- Paies : 67 530,29\$
- Chèque annulé : 10251

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, Joanne Poulin, directrice générale, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

---

Joanne Poulin  
Directrice générale et  
Secrétaire-Trésorière

#### **Dépôt des déclarations pécuniaires des élus**

La directrice générale procède au dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires des élu(e)s, tel que requis par les articles 357 et de la Loi sur les élections et les référendums soit :

Monsieur Raymond Morin, maire  
Madame Louise Charlebois, conseillère siège no.1  
Monsieur Gilles Jolivette, conseiller siège no. 2  
Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3  
Madame Michelle Briand, conseillère siège no.4  
Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5  
Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller siège no.6

**2021-01-CMD007**

**PERMANENCE DE L'EMPLOYÉ # 32-0032**

Il est proposé par la conseillère Louise Charlebois appuyée du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT la résolution 2020-07-CMD179 relative à l'embauche, en date du 29 juin 2020 de l'employé numéro 32-0032 à titre d'opérateur permanent;

ATTENDU que la période de probation de six (6) mois s'est terminée le 29 décembre 2020 pour l'employé numéro 32-0032;

PAR CONSÉQUENT, les membres du Conseil approuvent la permanence de l'employé numéro 32-0032 à titre d'opérateur permanent.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2021-01-CMD008**

**CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA – APPUI AU PROJET DE LOI C-213**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT que le Nouveau Parti démocratique (NPD) a déposé le projet de loi C-213, Loi édictant la *Loi sur l'assurance-médicaments du Canada*, en février 2020;

ATTENDU que la *Loi canadienne sur l'assurance médicaments* précise les conditions et les critères que les régimes d'assurance médicaments provinciaux et territoriaux doivent respecter pour être admissibles à un financement fédéral;

ATTENDU qu'un régime d'assurance médicaments public et universel étendra la couverture des médicaments d'ordonnance à chaque Canadien;

ATTENDU que nous arrivons à une période cruciale pour le projet de loi C-213 et que le débat et le premier vote à la Chambre des communes aura lieu en février prochain;

PAR CONSÉQUENT, la Municipalité de Déléage appui le projet de loi C-213 édictant la Loi sur l'assurance-médicaments du Canada.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2021-01-CMD009**

**MAISON DE LA FAMILLE – SOUTIEN FINANCIER**

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

CONSIDÉRANT que la Maison de la Famille offre aux enfants de moins de 18 ans vivant dans un contexte familial où les défis sont présents;

CONSIDÉRANT que la pédiatrie sociale Vallée-de-la-Gatineau souhaite mettre en commun les forces des enfants, des parents, des professionnels et de toute la communauté afin de permettre à chaque enfant de développer son plein potentiel dans le respect de la convention relative des droits de l'enfant;

CONSIDÉRANT que les objectifs de la Maison de la Famille est de favoriser le développement global des enfants, de prévenir, de réduire ou d'éliminer les sources de stress qui affectent leur développement et leur bien-être, ainsi que de favoriser l'engagement des parents et des personnes significatives pour eux et de mettre tout en œuvre pour que les enfants nourrissent leurs rêves, leurs ambitions et leurs réussites;

PAR CONSÉQUENT, le conseil alloue un soutien financier de 300,00\$ à la Maison de la Famille pour offrir des soins et services directs aux enfants en situation de grande vulnérabilité de notre centre.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2021-01-CMD010      CLINIQUE SANTÉ HAUTE-GATINEAU – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE 2021**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT que la Clinique Santé Haute-Gatineau à Gracefield est en campagne de financement, une participation financière est demandée afin d'assurer le bon fonctionnement du service;

CONSIDÉRANT que la clinique dessert la totalité des municipalités de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens de Délégé se font suivre par des médecins de cette clinique;

PAR CONSÉQUENT, le conseil attribue une participation financière de 300,00\$ à la Clinique Santé Haute-Gatineau de Gracefield.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2021-01-CMD011      MUNICIPALITÉ DE GRAND-REMOUS – DEMANDE D'APPUI**

Il est proposé par la conseillère Louise Charlebois, appuyée du conseiller Jean-Pierre Morin et résolu,

CONSIDÉRANT la résolution O-071220-282 reçue de la Municipalité de Grand-Remous;

CONSIDÉRANT qu'il demande à Hydro-Québec une compensation monétaire afin de minimiser les coûts d'intervention aux municipalités locales;

CONSIDÉRANT que lors de vents violents cela entraîne fréquemment des bris d'arbres ou de branches qui tombent sur les fils électriques;

CONSIDÉRANT que les pompiers n'ont pas la formation ni l'équipement nécessaire afin de dégager les fils électriques, ils doivent faire appel aux employés d'Hydro-Québec;

ATTENDU que dans l'attente de l'arrivée des employés d'Hydro-Québec, les pompiers doivent sécuriser les lieux et souvent diriger la circulation durant plusieurs heures;

PAR CONSÉQUENT, la Municipalité de Délégé appui la Municipalité de Grand-Remous pour demander à Hydro-Québec de minimiser les coûts d'intervention aux municipalités locales.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2021-01-CMD012      SERVICE CANADA – EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2021**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé de la conseillère Michelle Briand et résolu,

CONSIDÉRANT l'appel à des subventions du programme Emplois d'été Canada soit reçu;

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme pourrait bénéficier de personnel supplémentaire à moindres coûts durant cette période et que le besoin d'un chargé de projet;

PAR CONSÉQUENT, le conseil municipal de Délégé mandate la directrice générale, pour compléter une demande de financement dans le cadre du programme «Emploi d'été Canada 2021» pour la période estivale 2021 et ce, pour (2) deux étudiant (e) dans le domaine de l'urbanisme et dans la gestion de projet.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2021-01-CMD013 DÉPART À LA RETRAITE DE L'EMPLOYÉ # 32-0004**

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

CONSIDÉRANT que Monsieur René Morin, journalier à la Municipalité de Délage, a remis sa lettre de démission pour son départ à la retraite en date du 11 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que Monsieur Morin était à l'emploi de la municipalité depuis maintenant vingt-quatre (24) ans;

PAR CONSÉQUENT les membres du conseil autorisent une dépense de 250,00\$ pour le remercier de ses années de loyauté et de bons services; le conseil désire remercier Monsieur Morin et lui souhaite une bonne retraite.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2021-01-CMD014 CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ) – ADHÉSION 2021**

Il est proposé par la conseillère Louise Charlebois, appuyée du conseiller Jean-Pierre Morin et résolu,

ATTENDU que la COMBEQ offre de nombreux services qui permettent d'acquérir de nouvelles connaissances tout en favorisant les échanges entre les membres et l'établissement d'un réseau de contacts;

ATTENDU que la COMBEQ offre également plusieurs formations de qualité à des prix abordables;

ATTENDU que le conseil autorise la dépense de 615,00\$ (excluant les taxes) pour l'adhésion 2021 pour l'inspecteur municipal et l'inspectrice municipale adjointe.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2021-01-CMD015 ÉROSION AU BORD DE LA RIVIÈRE GATINEAU SUD – CHEMIN GODIN**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT le glissement de terrain et l'érosion sur le bord de la rivière Gatineau Sud dues aux crues des eaux printanières et aux inondations;

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir une aide financière de la part du ministère de la Sécurité publique;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au député provincial, Monsieur Robert Bussières.

DE MANDATER le département de génie municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau afin d'effectuer une étude géotechnique.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

À voter contre : Conseillère Michelle Briand

**Adoptée à la majorité**

**20201-01-CMD016 MANDAT – RÉGULARISATION POUR LA VERBALISATION DU CHEMIN GODIN**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Morin appuyé du conseiller Michel Guy et résolu,

ATTENDU qu'il n'y a aucun règlement pour la verbalisation du chemin Godin et qu'un règlement est maintenant nécessaire pour verbaliser ledit chemin;

CONSIDÉRANT que le chemin ci-dessus mentionné sert de voie d'accès pour le public en général;

CONSIDÉRANT qu'il est important pour la municipalité et ses citoyens de verbaliser ce chemin qui constituera une voie d'accès public;

PAR CONSÉQUENT le conseil mandate la directrice générale, à procéder à la demande de soumission auprès de firmes d'avocat et à signer pour et au nom de la municipalité tout document nécessaire à cet effet.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2021-01-CMD017 AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DE TRANSPORT ACTIF – APPEL DE PROJETS**

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Jean-Pierre Morin et résolu,

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide aux infrastructures de transports actif a pour objectif général de soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif;

CONSIDÉRANT qu'il est en appui à des modes de transport susceptibles de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes, tout en favorisant un transfert modal vers les transports actif et en soutenant un tourisme durable;

CONSIDÉRANT que le développement et l'amélioration des réseaux piétonniers en cyclables efficaces, sécuritaires, concurrentiels et complémentaires par rapport aux autres modes de transport en milieu urbain. Que l'amélioration, la sécurité et la quiétude des piétons et des cyclistes favorisent la marche et le vélo.

PAR CONSÉQUENT le conseil municipal autorise la directrice générale, madame Joanne Poulin à présenter une demande de subvention.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2021-01-CMD018 ENTENTE ENTRE CERTAINES MUNICIPALITÉS – LANCEMENT EN COMMUN D'UNE RECHERCHE DE PRIX POUR ADJUGER UN CONTRAT DE FORMATION DES POMPIERS**

Il est proposé par la conseillère Louise Charlebois, appuyée du conseiller Michel Guy et résolu,

QUE la Municipalité de Délage se porte formellement partie, par la présente, à une entente entre les municipalités locales d'Aumond, Blue Sea, Bouchette, Cayamant, Délage, Denholm, Gracefield, Grand-Remous, Kazabazua, Lac-Sainte-Marie, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau aux fins de demander des soumissions et d'adjuger un contrat pour la formation des pompiers selon l'entente avec l'École nationale des pompiers du Québec (ÉNPQ);

QUE le conseil de la Municipalité de Délage délègue exclusivement à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau le pouvoir de demander des soumissions et d'adjuger, pour et au nom de ce conseil le contrat y afférant;

QUE le conseil de la Municipalité de Délage engage sa responsabilité contractuelle envers le soumissionnaire si une soumission est acceptée par la délégataire et dégage cette dernière de toute responsabilité ou acte pouvant découler de la mise en œuvre de l'entente.

CONSIDÉRANT que le paragraphe 4 de l'article 14.3 du Code municipal (L.R.Q, c. C-27.1) permette à une municipalité d'accomplir en commun une demande de soumission pour l'adjudication d'un contrat;



CONSIDÉRANT que le premier alinéa de l'article 14.4 dudit Code permet à toute partie à telle entente de déléguer à une autre tout pouvoir nécessaire à l'exécution d'une entente;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales d'Aumond, Blue Sea, Bouchette, Cayamant, Déléage, Denholm, Gracefield, Grand-Remous, Kazabazua, Lac-Sainte-Marie, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau ont antérieurement signifié leur intérêt pour le lancement en commun d'une recherche de prix pour adjuger un contrat de formation des pompiers;

CONSIDÉRANT que lesdites municipalités locales ont également alors signifié leur intérêt à déléguer la MRC le pouvoir de lancer cette recherche de prix pour elles et en leur nom, en conformité des dispositions applicables de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, la MRC préparera et soumettra à ces municipalités le sommaire du document de recherche de prix intitulé *Formation des pompiers*;

CONSIDÉRANT que le troisième alinéa dudit article 14.3 prévoit que l'entente ne peut porter que sur une partie du processus menant à l'accomplissement de l'objet de l'acte visé;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Déléage entend déléguer ainsi de manière limitative à la MRC le pouvoir de demander les soumissions requises et celui d'octroyer le contrat ou de rejeter toutes les soumissions, pour les municipalités délégantes et en leur nom, à l'exclusion de toute autre responsabilité;

CONSIDÉRANT que le deuxième alinéa de l'article 14.4 prévoit que telle délégation entraîne, en cas d'acceptation d'une soumission par la délégataire, l'établissement d'un lien contractuel entre chaque délégant et le soumissionnaire et que la présente délégation exclut la délégataire de tout lien contractuel avec le soumissionnaire;

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2021-01-CMD019      RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS – ANNÉE DE RÉFÉRENCE  
DANS LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA 2019-2020**

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé du conseiller Michel Guy et résolu,

CONSIDÉRANT le rapport de Monsieur Michel Paul, chef pompier daté du 2 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel de réalisation du plan de mise en œuvre du schéma pour l'année 2019-2020, tel que présenté dans le rapport, soit déposé au conseil;

QUE copie dudit rapport et de la présente résolution soient transmise à la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2021-01-CMD020      LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Michel Guy et appuyé de la conseillère Louise Charlebois, et résolu de lever la présente séance ordinaire à 19h38.

**Adoptée à l'unanimité.**

---

Raymond Morin  
Maire

---

Joanne Poulin  
Directrice générale et secrétaire-trésorière